



Viol sur mineur et attouchements

Par **angeljym**, le **21/06/2010 à 10:43**

Bonjour,
mon mari agé de 25 ans aujourd'hui, a subi un viol et des attouchements à l'âge de 8 ans jusqu'à 10 ans par le fils de la famille d'accueil où il était placé à l'époque ce dernier était âgé de 20. aujourd'hui il a décidé de porter plainte que risque l'accusé...? la procédure est-elle longue..?? PEUT IL DEMANDER DES DOMMAGES ET INTERETS...? MERCI DE NOUS REPONDRE

Par **chris_idv**, le **21/06/2010 à 14:59**

Bonjour,

La difficulté majeure dans les faits que vous énoncez est la preuve: à moins de disposer de preuves matérielles ou d'autres témoignages concordants cela peut être compliqué 17 ans après les faits.

Cordialement,

Par **angeljym**, le **21/06/2010 à 15:10**

nous avons fourni les preuves à la police(messages écrits où il fait le coupable fait ces excuses...etc)